















Lettre des services de l'Etat **en Saône-et-Loire**







Numéro 12 - Mars 2021











SOMMAIRE

La Lettre des services de l'État en Saône-et-Loire

▶ Le Préfet à la rencontre des agricultrices de Saône-et-Loire

► Visite de l'entreprise MicroPolymers

► La vaccination en Saône-et-Loire

► Campagne de tests COVID-19 en milieu scolaire

Les missions de proximité et le Point d'accueil numérique

► Transmission de la mémoire aux jeunes générations

► Modernisation à l'Hôtel de police de Mâcon

8/

► L'application Staying Alive

► Les prodiges de la République

Les missions asile et intégration de la Direction Départementale de Cohésion Sociale

11/

► Casque de vélo : choisissez un produit sûr!

▶ Sécurité publique

► Deux appels à projets du plan de relance

14/

► Promotion du Service National Universel

Lettre des services de l'Etat N°12- Mars 2021

Directeur de la publication : Julien CHARLES, préfet de Saône-et-Loire

Comité de rédaction : services de l'Etat

@Prefet71

Conception et réalisation : bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'Etat www.saone-et-loire.gouv.fr

Crédit photos : services de l'Etat.



Le Préfet à la rencontre des agricultrices de Saône-et-Loire

Une rencontre placée sous le signe de l'échange entre les représentants de l'État et les agricultrices de Saône-et-Loire, le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale du droit des femmes.

Cet événement, organisé par Nathalie Bonnot, déléguée départementale aux droits des femmes, avait pour but de mettre en avant la place des femmes dans l'agriculture.

Au cours de cet après-midi, Julien Charles, préfet de Saône-et-Loire et Philippe Deborde, sous-préfet de Louhans ont visité le Groupement agricole d'exploitation en commun du Clos Vaillant à Ouroux-sur-Saône, dirigé par Justine Petiot. Plusieurs membres, dont la directrice de la commission des agricultrices de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA71) et la présidente des Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire étaient aussi présents.

Ce fut l'occasion pour elles d'évoquer l'évolution de leurs conditions de travail et les défis auxquels elles font face. En France, environ 35 % des agriculteurs sont des femmes. Pourtant, leur situation est toujours précaire et elles sont encore victimes de préjugés.



La commission a par ailleurs exposé les actions mises en place pour faire découvrir leur métier et partager leur passion au jeune public.

Le préfet Julien Charles, très intéressé par la situation des exploitations a conclu la rencontre : « un chemin a été fait pour la reconnaissance des femmes dans le monde agricole [...] ». Toutefois, il note qu'« il reste beaucoup de choses à faire pour qu'elles soient reconnues ».







Visite de l'entreprise MicroPolymers =

M. Julien CHARLES, Préfet de Saône-et-Loire, visite l'entreprise MicroPolymers, le 17 février dernier.

Le mercredi 17 février, le préfet de Saône-et-Loire, Julien Charles, s'est rendu à Saint-Forgeot, dans l'Autunois, pour visiter l'entreprise MicroPolymers, lauréate du Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires. Accompagné des élus du territoire, le préfet a remis symboliquement à l'entreprise la somme de 560 000€ attribuée au titre du plan de relance pour son projet de développement.



Cette proposition fait suite à la fermeture de son principal concurrent et à la délocalisation des activités de celui-ci en Italie, laissant de fait les industriels du territoire sans partenaire de proximité pour se fournir en produits issus de la micronisation cryogénique. Le projet de l'entreprise pourrait mener à terme à la création de 4 à 6 CDI supplémentaires pour une compétence qui, autrement, partirait à l'étranger.

Grâce au soutien de l'Etat, l'entreprise va pouvoir acquérir une ligne de transformation «recherche et développement», permettant d'accompagner les projets industriels, et une ligne moderne de production, à faible consommation électrique à la tonne produite, avec une gestion optimale de l'azote utilisé dans le processus, permettant à l'entreprise d'avoir un plateau technique complet, très opérationnel, et répondant aux enjeux écologiques.

C'est donc un investissement pour l'emploi, pour l'environnement, mais aussi pour développer les savoirfaire d'exception de nos entreprises locales, qui a été réalisé grâce au plan de relance à Saint-Forgeot.



MicroPolymers est une PME indépendante, spécialisée depuis plus de 15 ans dans la production de poudres polymères par micronisation destinées à l'industrie. En 2019, 6000 tonnes ont été produites.

La micronisation est un procédé de broyage très fin des matières plastiques pour obtenir des poudres. C'est une méthode très spécifique, réservée à des spécialistes. Les produits qui en sont issus sont principalement destinés aux industriels de la plasturgie (compoundeurs, producteurs d'additifs, rotomouleurs...).

PME de 12 salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), reconnue pour son savoir-faire et sa compétence sur le territoire national, mais aussi à l'étranger (57% du chiffre d'affaires de 2019 réalisés à l'exportation), MicroPolymers a présenté dans le cadre du plan de relance un projet de développement d'une offre industrielle en micronisation cryogénique.







La vaccination en Saône-et-Loire ———

Le 16 mars 2021, la Saône-et-Loire franchissait la barre des 50 000 personnes vaccinées. Retour en quelques dates sur le déploiement de la vaccination dans le département.

Les 5 et 8 janvier, les premiers centres de vaccination aux centres hospitaliers de Mâcon et de Chalon-sur-Saône ouvraient leurs portes aux professionnels de santé, ambulanciers et aides soignants de plus de 50 ans. De son côté, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) vaccinait également les sapeurspompiers de plus de 50 ans le souhaitant.



Le sous-préfet de Louhans au centre de vaccination de Branges



Centre de vaccination du Creusot



Bénévoles de la Croix-Rouge à la plateforme d'appel

Enfin, depuis le 3 mars, la vaccination mobile est lancée en Saône-et-Loire. Une équipe de soignants se rend dans des résidences autonomies, résidences seniors, et petites unités de vie, avec un véhicule prêté par le Conseil départemental, pour vacciner les personnes de plus de 75 ans peu mobiles. Chaque semaine, c'est un nouvel arrondissement qui bénéficie de ce dispositif.



Lancement de la campagne de vaccination des sapeurs-pompiers le 13 janvier 2021

Dans l'optique d'accélérer le processus et grâce à l'excellente coopération entre la préfecture, le conseil départemental, les communes, le SDIS et les associations de protection civile, 10 centres de vaccination pour les personnes de plus de 75 ans et les personnes atteintes de maladie grave ouvraient le 18 janvier à Chalon-sur-Saône, Mâcon, Louhans, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Autun, Digoin, Tournus, Givry et Paray-le-Monial.

La prise de rendez-vous a été rendue possible par téléphone et par la plateforme Doctolib. Derrière le numéro de téléphone, des agents de la préfecture et du conseil départemental, ainsi que des bénévoles de la Croix-Rouge pour répondre aux très nombreux appels des Saône-et-Loiriens désireux de se faire vacciner. C'est ainsi que l'ensemble des rendez-vous disponibles à ce jour en janvier, février et mars ont été attribués. De nouveaux rendez-vous sont ouverts progressivement en fonction des doses disponibles. A terme, tous ceux le désirant pourront être vaccinés.





Campagne de tests COVID-19 en milieu scolaire

Plusieurs campagnes de dépistage sont organisées dans les établissements scolaires pour prévenir et contenir la propagation du virus de la COVID-19.

L'arsenal des tests a récemment été complété par les tests antigéniques, qui sont des tests rapides permettant d'obtenir des résultats en 15 à 30 minutes. Le test de référence reste toutefois celui avec écouvillon RT-PCR.

Les tests dans les écoles sont toujours réalisés avec l'accord des responsables légaux des élèves. Ils viennent en complément du contact-tracing (repérage et prévention des cas contacts) lorsque des cas de COVID-19 sont avérés. Les campagnes de tests sont organisées par les autorités académiques et sont réalisées par des personnels de santé volontaires du ministère de l'Éducation Nationale.

Pour la Saône-et-Loire, les dépistages massifs ont débuté en janvier 2021 dans 5 établissements scolaires, suite au signalement d'au moins 3 cas positifs :

- Au lycée Bonaparte à Autun, le vendredi 22 janvier 2021 (215 tests antigéniques)
- A la cité scolaire de Digoin, le lundi 25 janvier 2021, (515 tests)
- Au collège de Saint-Gengoux-le-National, le vendredi 29 janvier 2021 (130 tests)
- Au college l'asteur de Macon, le 4 fevrier 2021 (84 tests)
- Au collège Schuman de Mâcon, le mardi 2 mars (110 tests)





D'autres campagnes de dépistage par tests antigéniques sont également prévues pour ne rien relâcher face à la pression épidémique.

265 tests antigéniques ont également été réalisés à l'attention des personnels volontaires de l'Éducation Nationale, dans 7 établissements scolaires identifiés comme « lieux de dépistage fixes » dans lesquels il était possible de se rendre du 18 décembre 2020 au 5 février 2021. Ces centres de dépistage ont vu le jour grâce à la bonne collaboration entre les services de l'État et les collectivités locales. Leur déploiement a été pensé par Isabelle Touzot, infirmière conseillère technique et le docteur Hurdequint, médecin conseillère technique. Les infirmiers des établissements scolaires et les secrétaires des centres médico-scolaires se sont rapidement mobilisés avec l'aide des réservistes citoyens de l'armée de terre, qui ont également apporté leur appui administratif.

Déploiement de la campagne de tests salivaires

En complément des dépistages massifs avec des tests antigéniques, une nouvelle campagne de dépistage avec des tests salivaires démarre. Ces tests ne se substituent pas aux précédents, mais permettent de compléter l'offre à notre portée pour détecter le virus.

Ils sont destinés prioritairement aux écoles maternelles et élémentaires, où les tests par écouvillon sont naturellement plus difficiles à réaliser. Mais ils peuvent aussi être proposés dans les collèges et les lycées. Ils sont déployés en priorité dans les zones où le virus circule fortement. Ce sont les laboratoires Cerballiance à Chalonsur-Saône et le laboratoire Synlab à Mâcon qui ont été chargés par le Rectorat et l'Agence Régionale de Santé de fournir le matériel de tests et les analyses.

Enfin, afin de renforcer notre connaissance de la propagation du virus à l'école, plusieurs établissements scolaires représentatifs du département font l'objet de campagnes de dépistages, organisées tous les 15 jours et qui ont débuté ce ler mars.



Les missions de proximité et le Point d'accueil numérique

Depuis la fin de l'année 2017, l'instruction des demandes et la délivrance des permis de conduire, des cartes grises et titres d'identités sont passées des préfectures aux Centres d'Expertise de Ressources et des Titres (CERT). Depuis lors, finis les courriers et les rendez-vous en préfecture pour déposer son dossier : toutes les démarches sont dématérialisées. Pourtant, il serait faux de penser que les préfectures n'interviennent plus sur ces questions.

La préfecture continue d'exercer de nombreuses missions pour ces titres:

- S'agissant du permis de conduire, les services de la préfecture opèrent toujours sur l'enregistrement des décisions de suspension, d'annulation, d'invalidation des permis et des décisions de la commission médicale. Ils délivrent par ailleurs des relevés d'information aux usagers et des attestations à la conduite. Ils dialoquent avec les Tribunaux Judiciaires sur les contentieux, répondent aux recours gracieux des administrés et traitent les agréments des médecins et des centres psychotechniques. Ils assurent enfin le secrétariat de la commission médicale.
- Pour les cartes grises : l'habilitation des professionnels de l'automobile, le suivi des retraits de titres et les archives sont gérés en préfecture.
- Pour les Cartes Nationales d'Identités (CNI) et les passeports : la préfecture reste compétente pour les passeports d'urgence, l'opposition de sortie du territoire, l'invalidation des titre, le suivi du dispositif de recueil mobile...

Dans tous les cas, les services répondent par courriel aux sollicitations des usagers. Et pour ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur ou à internet, comme pour ceux qui éprouvent des difficultés à manier l'informatique, un point d'accueil numérique est ouvert en préfecture.

Contraintes sanitaires obligent, l'accueil au point numérique se fait désormais uniquement sur rendezvous, à prendre par téléphone du lundi au vendredi de 11h15 à 12h15. Les rendez-vous sont répartis entre 8h15 et 11h15.

Cette nouvelle organisation présente un avantage : elle permet d'indiquer précisément avant tout déplacement les pièces à fournir pour la demande, ce qui évite ensuite d'avoir à reprendre rendez-vous pour un dossier incomplet.

Une mission de proximité rendue possible grâce au service civique.

L'accueil au point numérique est assuré par des jeunes en service civique, formés par les services de la préfecture. Pour garantir la sécurité sanitaire de tous, l'espace du point d'accueil a été aménagé pour permettre de réaliser les démarches tout en respectant les distances.

Le recrutement des agents en service civique est réalisé par le service des ressources humaines de la préfecture, en lien avec le service d'accueil. Des contrats de 8 mois sont proposés aux services civiques pour une mission qui leur permet d'acquérir une première expérience professionnelle et de découvrir les métiers de l'administration de l'État.



Transmission de la mémoire aux jeunes générations

A l'occasion du centenaire de l'inauguration de son monument aux morts, le 14 juillet 2021, la municipalité de Charnay-lès-Mâcon souhaite donner une coloration particulière à la traditionnelle cérémonie de la fête nationale.

Le projet s'articule autour d'un travail mené au sein du Conseil communal des enfants (CCE) sur le thème de la commémoration. Les enfants, âgés de 9 à 11 ans, sont invités à devenir acteurs de la cérémonie et à comprendre les enjeux de la transmission de la mémoire, pilier incontournable de la cohésion nationale.

Au mois de février, le directeur du service départemental, M.Thomas Brugger, est venu présenter l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et le Bleuet de France aux jeunes élus qui ont fait preuve d'une grande attention. Ce temps d'échange a été l'occasion d'aborder les symboles républicains et les valeurs portées par la République, notamment lors des cérémonies patriotiques.

Une deuxième intervention début mars a été l'occasion de distribuer aux jeunes élus un petit livret expliquant le déroulement d'une cérémonie patriotique, puis de faire la présentation de la mallette pédagogique « Expliquemoi une cérémonie » éditée par l'ONACVG. Les enfants ont ainsi pu aborder les notions de « protocole » et le déroulé d'une cérémonie avec les différentes étapes.

Le projet se poursuit avec un travail prévu aux archives départementales de Saône-et-Loire où seront présentés des documents originaux relatifs au monument aux morts et aux soldats « Morts pour la France » de la commune. Une visite du site permettra aux enfants d'appréhender les enjeux de la conservation des documents et du patrimoine.

Plus que jamais, le service départemental de l'ONACVG soutient les initiatives des communes, des établissements et des associations qui souhaitent mettre en place des projets qui visent à transmettre les enjeux de la mémoire et de l'histoire aux jeunes générations.







Intervention de M. Brugger auprès des jeunes élus afin de présenter l'ONACVG et le Bleuet de France.



Modernisation à l'Hôtel de police de Mâcon

Le vendredi 5 mars, la nouvelle Salle d'Information et de Commandement (SIC) de l'Hôtel de Police de Mâcon a été inaugurée par Monsieur Julien CHARLES, préfet de la Saône-et-Loire en présence de Monsieur le député Benjamin DIRX, de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, maire de Mâcon, de Madame Christine ROBIN, maire de Charnay-lès-Mâcon et de Monsieur Maxime PLAT adjoint au maire de Mâcon.

Comme l'a rappelé Mme Bénédicte KIEHL-REDON, directrice départementale de la sécurité publique de la Saône-et-Loire, la salle d'information et de commandement est le pilier central d'un commissariat, car c'est depuis cette salle que sont reçus les appels 17 et gérées les interventions des différents équipages. En 2020, 4 984 interventions ont été réalisées par le commissariat de Mâcon dont 3 253 faisaient suite à un appel 17. Face à l'obsolescence des infrastructures et du matériel radio de la Salle d'Information et de Commandement (SIC) de l'Hôtel de Police de Mâcon, il était devenu impératif d'engager des travaux afin de la moderniser. Ces travaux ont débuté en mars 2020 et abouti le 19 janvier 2021 à la mise en service opérationnel de la nouvelle SIC. Elle comprend désormais un plateau opérateurs radio avec trois postes dont un dédié aux Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS), un bureau chef de Centre d'Information et de Commandement et un local technique.

Des travaux de câblage et de mise aux normes électriques ont d'abord été réalisés pour une meilleure gestion des conférences, des communications individuelles et de la détresse.

La nouvelle SIC du commissariat de Mâcon a été désignée site pilote et bénéficie d'un tout nouveau matériel radio. Les anciens postes d'exploitation disparaissent et sont remplacés par une gestion tactile du trafic radio via un écran ou une tablette numérique.

Enfin, un mur d'images, situé dans la Salle d'Information et de Commandement, permettra le report de la vidéo protection des municipalités qui en auront fait le choix. À ce jour, la municipalité de Mâcon a déjà opté pour le report des images de sa vidéo protection au sein de la Salle d'Information et de Commandement de Mâcon. Ces images peuvent s'avérer déterminantes pour la résolution des enquêtes menées par les policiers Mâconnais ou pour la gestion en temps réel d'un événement grave.

À terme, la SIC deviendra le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Saône-et-Loire avec la départementalisation des appels 17 et du trafic radio. Des personnels spécialement formés au métier d'opérateur radio seront affectés au sein du CIC et assureront, depuis Mâcon, la gestion des appels 17 et des interventions des services de police des 4 Circonscriptions de Sécurité Publique de la Direction Départementale de Sécurité Publique de Saône-et-Loire. En 2020, 17 561 interventions ont été réalisées par les 4 Circonsciptions de Sécurité Publique de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Saône-et-Loire dont 10 138 faisaient suite à un appel 17.





Sauvez des vies sur l'application Staying Alive et devenez bon samaritain!



Fort de 110 000 membres, l'application Le Bon Samaritain connait une croissance soutenue.

Ce sont ces Bons Samaritains, formés pour la plupart, mobilisables à tout instant par les services de secours, qui sont le cœur de l'efficacité de cette solution. Avec plus de 7 500 déclenchements à ce jour, plusieurs milliers d'interventions ont été réalisées avant l'arrivée des secours, et plusieurs centaines de vies sauvées. Le Bon Samaritain est un organisme à but non lucratif, qui met gracieusement à disposition ses applications communautaires, autant au grand public qu'aux professionnels de l'urgence (Pompiers et SAMU).

Son financement est assuré grâce au mécénat de partenaires privés et publics.

À sa mission principale qu'est l'amélioration de la survie des victimes, s'ajoute la sensibilisation de la population à l'apprentissage des gestes qui sauvent, principal objectif gouvernemental dans le domaine de l'arrêt cardiague. Le Bon Samaritain est partenaire de la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers de France et a reçu le soutien officiel de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises et du Ministère des solidarités et de la santé.

COMMENT ÇA MARCHE?

- Lors d'un arrêt cardiaque, le Centre de transmission de l'alerte des Sapeurs-pompiers (CTA) engage les secours publics.
- Une fois secours engagés, l'opérateur les CTA recherche, via l'application Internet « le Bon Samaritain si un secouriste est disponible.
- Les « Bons Samaritains » disponibles aux alentours sont géolocalisés et informés par un système de déclenchement à distance via leur téléphone mobile.
- Si un bon samaritain accepte, le Centre de Traitement de l'Alerte est informé et le bon samaritain se rend sur les lieux de l'arrêt cardiaque quidé par son téléphone portable.
- La position d'un défibrillateur automatique externe est transmise bon samaritain.
- Si deux bons samaritains sont disponibles, l'un se rend sur les lieux de l'arrêt cardia que et l'autre va récupérer le défibrillateur automatique externe avant de se rendre sur les lieux.

Si des sapeurs-pompiers sont inscrits comme bons samaritains et qu'ils n'ont pas été déclenchés sur cette intervention, ils pourront intervenir à titre individuel en tant que bon samaritain.

Tout le monde peut jouer un rôle et peut télécharger l'application Staying Alive pour être recensé en tant que tel.

- Vous pouvez aller directement auprès de la personne pour prodiquer les premiers secours
- 2. Vous n'avez pas de notion de secourisme à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place.

Une victime d'un arrêt cardiaque qui n'est pas réanimée dans les 10 minutes n'a quasiment aucune chance de survie.

Staying Alive 1 ère application communautaire de secours aux victimes d'arrêt cardiaque!



Les prodiges de la République

L'initiative nationale « Prodiges de la République », met à l'honneur des citoyens de moins de 30 ans qui s'engagent remarquablement au service d'une cause ou de personnes.

En Saône-et-Loire, le jury s'est réuni, sous la présidence de M.François-Xavier RICHARD, souspréfet, directeur de cabinet, en présence de :

- M. Farenc, président de l'association des Maires ruraux.
- Mme Bibaut, directrice de la départementale de la cohésion sociale,
- M. Brugger, directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Mme Nathalie Henriet, secrétaire générale de la sous-préfecture de Charolles,
- Mme Béatrice Bonot, conseillère technique de service social à la direction académique des services de l'Education nationale.

Huit lauréats (quatre femmes, quatre hommes) ont été sélectionnés. Un diplôme leur sera remis. Parmi les lauréats, un « Prodige de la République » a été désigné pour représenter la Saône-et-Loire lors d'une cérémonie nationale à l'hôtel de Beauvau qui devrait se tenir au printemps prochain (si le contexte sanitaire le permet).

Les lauréats

Amir AMRANE - Saint-Vallier - 17 ans

Porte-drapeau de la Société des Membres de la Légion d'Honneur et brillant élève, engagé dans des activités culturelles (théâtre), déléqué de classe et au Conseil d'Administration de son lycée et élu au conseil municipal «jeunes» de sa ville.

Anaïs SECOUE - Mellecey - 27 ans

A mis sur pied l'opération « boîtes de Noël » à Chalon-sur-Saône (environ 2000 boîtes) dans le but d'apporter du réconfort aux démunis.

Florian RIBOULET - Sanvignes-les-Mines - 27 ans Secouriste bénévole depuis 10 ans à la Croix-Rouge. Chef d'intervention et formateur. Engagé dans les campagnes de tests et de vaccination.



Lahna AOUAM - Mâcon - 18 ans - nommée « Prodige de la République » Impliquée 7 jours sur 7 pendant la période de confinement au profit des personnes sans-abri en accueil de jour.

Boris LHOMMEAU - Chalon-sur-Saône - 24 ans Secouriste bénévole à la Croix Rouge, chef d'intervention. Engagé dans les campagnes de tests et de vaccination.

Anaïs PAILLARD - Lux - 18 ans

Élève au lycée Saint-Charles de Chalon-sur-Saône. A son initiative, elle a mobilisé une grande partie de son lycée afin de collecter au profit des personnes accueillies aux maraudes, des bonnets, gants, écharpes et produits d'hygiène.

Fanny MOREAU - Jalogny - 20 ans

Bénévole à la Croix Rouge de Mâcon, très engagée dans les maraudes. Elle est formatrice et secouriste, elle participe aux campagnes de tests et de vaccination COVID.

Tom ISSERT - Chalon-sur-Saône - 18 ans

Très motivé par le devoir de mémoire et soucieux de l'entretenir, il s'est engagé en tant que porte-drapeau en 2019 et participe activement à toutes les manifestations patriotiques réalisées par sa commune de Saint-Désert.



Être citoyen dans cette période, c'est aussi donner de son temps pour les autres. Bravo et merci à tous ces citoyens!



Les missions asile et intégration de la Direction Départementale de Cohésion Sociale

Bilan de l'année 2020: un engagement inconditionnel pour assurer la continuité des missions de l'asile et de l'intégration en dépit de la crise sanitaire.

Comme pour bien d'autres acteurs, la crise pandémique a eu de grands impacts sur l'activité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), qui s'est entièrement mobilisée pour répondre à la crise, en particulier sur les sujets de la dotation des masques, de suivis des cas positifs aux seins des structures d'accueil, et sur l'accompagnement des surcoûts que la situation sanitaire a engendré.

En parallèle et en lien avec le Bureau des Migration et de l'Intégration (BMI) de la préfecture, les agents ont tout mis en oeuvre pour répondre aux défis et objectifs de cette année 2020 pour assurer les missions de l'asile et de l'intégration. Les niveaux très satisfaisants de résultats obtenus témoignent de la capacité d'adaptation des services.

Sur le volet de l'asile : la région s'est dotée en 5 ans de 5000 places supplémentaires. En 2020, la Saône-et-Loire a vu se créer 20 places en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) et 26 places en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), ce qui porte l'ensemble des places ouvertes dans le département à 1009. En lien avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, le suivi des demandes d'asile mobilise pleinement les équipes tout au long de l'année. Tout est mis en oeuvre pour que le droit soit respecté, tant pour les demandes acceptées que pour celles déboutées, et pour assurer la fluidité des places d'hébergement. Les efforts fournis en 2020 se poursuivent en 2021. La DDCS continue d'assurer pleinement ses missions propres au financement des structures d'accueil, du dialogue de gestion ou encore, la réalisation d'inspection sur le fondement du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le nouveau schéma national d'accueil prévoit par ailleurs la création de 30 places supplémentaires pour le département. Sur le champ de l'intégration, 2020 aura vu l'aboutissement de dossiers structurants pour le territoire. L'appel à projet à destinations des réfugiés et primo arrivant a permis le financement de huit projets à hauteur de 183 153€. Ce sont tous des projets innovants, qui s'inscrivent dans les orientations de la politique d'intégration: respect de la santé mentale, mobilité, insertion professionnelle des femmes.

Quelques exemples de projets financés : préparation au code de la route sur Chalon-sur-Saône ; chantiers solidaires ; conférence sur l'interculturalité ; ateliers linguistiques à visée professionnelle, etc.

Le dispositif «Accompagnement Global des Réfugiés», porté par la DDCS, a également permis d'obtenir des débouchés en termes d'accès au logement ou à l'emploi, notamment en sortie de structure d'hébergement. Trois conventions relatives à l'intégration ont été signées avec les communes d'Autun, Matour et Génélard. La DDCS a par ailleurs démontré sa capacité de mobilisation pour répondre aux sollicitations nationales et régionales : opérations d'accueil de familles syriennes ou yézidies, par exemple.

L'accès au logement demeure une priorité des services dans le cadre du plan Logement d'Abord et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, notamment au travers de la tenue d'une commission de relogement qui réunit les bailleurs et les opérateurs.

Enfin des actions ont été menées sur le plan de la prévention de la radicalisation dans les structures de l'asile, qui a abouti à la désignation de deux référents de la DDCS et à la tenue d'une formation de sensibilisation, animée par des organismes spécialisées, à destination des opérateurs du département pour former 29 professionnels et travailleurs sociaux.



Ela Josiane : 31 ans, Centrafricaine, personnel médical au Tchad (camps)

Arrivée en France avec sa fille Nafissa de 13 ans le 10 octobre 2019. Passage par le centre de Transit de l'Allier durant 2 mois. Madame et sa fille habitent depuis à La Clayette. Nafissa est scolarisée en 6° au collège de La Clayette. Après sa dispense de cours de Français Langue Etrangère (FLE), Ela Josiane a intégré un Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification (DAQ) au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Charolles, qu'elle a terminé en septembre 2020. Durant cette période, elle a effectué un stage de 3 semaines en maison de retraite en vue de pouvoir intégrer une formation médico-sociale après la naissance de son 2ème enfant à naître en avril 2021.



Casque de vélo : choisissez un produit sûr !

Selon l'observatoire du cycle 2020, le marché du cycle, avec 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019, a connu une augmentation de 10,1 % par rapport à 2018.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons mais plus largement dans un souci de déplacement sobre en énergie, la pratique du vélo connaît une dynamique de croissance. Cependant, la pratique du vélo comporte des risques et peut être à l'origine d'accidents, le plus souvent légers mais parfois graves. L'utilisation d'un casque permet d'assurer une protection adéquate.

Pour rappel, en circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle.

1. Comment choisir son casque de vélo

Le casque de vélo est constitué de trois couches distinctes :

- la calotte : partie extérieure ;
- le rembourrage protecteur : sous la calotte, il est destiné à absorber l'énergie d'impact des chocs ;
- le rembourrage de confort : couche interne assurant le confort de l'utilisateur.

Pour le cyclisme, il est conseillé de choisir un casque rigide, léger, ventilé et qui absorbe les chocs. Il doit être adapté à la morphologie de la tête et couvrir le front, le haut et l'arrière de la tête ainsi que les tempes. Le système de fixation doit être simple à ouvrir et à fermer avec des sangles réglables. Tout casque ayant subi un choc doit être remplacé.



2. Les mentions obligatoires

- marquage « CE »
- nom et adresse du fabricant ou de son mandataire
 - numéro de la norme (NF EN 1078)
 - taille (tour de tête, en cm) et poids (en g)
- année et mois (ou trimestre) de fabrication désignation du modèle
- type de casque (casque pour cycliste, utilisateurs de planches à roulettes et de patins à roulettes)
- un avertissement spécifique : « Attention ! Il convient que les enfants n'utilisent pas ce casque alors qu'ils grimpent, ou s'adonnent à des activités induisant un risque de pendaison au cas où ils resteraient accrochés à leur casque. »
- le cas échéant, un avertissement relatif aux modalités de nettoyage du casque

Par ailleurs, tout casque doit être vendu accompagné d'une notice détaillant les conditions et les limites d'usage de l'objet.

3. Les contrôles

Les contrôles sont effectués à tous les stades : de la distribution à la fabrication en passant par la location. Les principales infractions constatées par la Direction Départementale de la Protection de la Population concernent les règles d'étiquetage (respect de l'emploi de la langue française ou encore respect des avertissements et informations délivrées aux consommateurs).

En cas d'anomalie constatée, la Direction départementale de la Protection des Populations doit être contactée par téléphone au 03 85 22 57 00 ou par mail ddpp@saone-et-loire.gouv.fr. Un contrôle pourra ainsi être diligenté auprès du responsable de la mise sur le marché du casque pour vérifier la conformité du produit.



Retour en images sur la remise d'un témoignage de satisfaction dans la compagnie de Chalon-sur-Saône.

Inspection du commandant de région de gendarmerie de Bourgogne au groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire

Le groupement de la gendarmerie de Saône-et-Loire a été inspecté par le Général HUBSCHER, commandant de la Région de gendarmerie de Bourgogne.

Le capitaine TASSA de la compagnie de Chalon-sur-Saône s'est illustré en se faisant remettre un témoignage de satisfaction pour son engagement tout au long de sa carrière. Sur les rangs, étaient présents, les commandants de compagnie de Charolles, Mâcon, Autun, Chalon-sur-Saône, leurs conseillers concertation et les militaires du groupement basés à Charnay-lès-Mâcon.







Deux appels à projets du plan de relance

Pendant le premier confinement lié à la crise sanitaire, la question de l'accès à une alimentation locale, fraîche, saine et à un coût abordable s'est particulièrement posée dans les zones urbaines et périurbaines. De plus, l'accès à une alimentation saine et durable pour tous est une priorité : il s'agit autant d'une question de justice sociale que de santé publique.

Le plan de relance prévoit deux mesures, pilotées en Saône-et-Loire par la direction départementale des territoires (DDT), l'une pour le développement des jardins partagés et collectifs, et l'autre pour l'alimentation locale et solidaire.

Deux appels à projets lancés depuis le 8 février 2021.

JARDINS PARTAGÉS ET COLLECTIFS

Bénéficier d'un jardin partagé ou collectif est favorable à Pour développer une alimentation de qualité accessible la santé et au bien-être, en donnant l'occasion de sortir à tous, cette mesure soutient le développement de en plein air à proximité de son domicile, de sociabiliser projets locaux permettant l'accès aux produits frais et avec d'autres habitants du quartier de toutes origines, de qualité, en particulier pour les populations isolées ou d'exercer une activité physique relaxante, et de participer modestes. concrètement aux enjeux agroécologiques et climatiques.

Les bénéficiaires des aides :

- associations de jardins partagés ou collectifs (englobant soutien aux producteurs ayant des démarches jardins d'insertion thérapeutiques, pédagogiques, de collectives de structuration de l'approvisionnement en quartier, familiaux...).
- collectivités territoriales et leurs groupements,
- bailleurs sociaux publics ou privés.

Les dépenses éligibles :

- investissements matériels (outils de jardinage, soutien aux initiatives de développement des fourniture et pose d'équipements) et immatériels commerces solidaires ambulants destinées (prestations d'ingénierie, études de sols)
- prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aider au lancement et à la consolidation Les bénéficiaires des aides : du projet.

Est exclu le financement de dépenses de fonctionnement • associations, dont associations d'aide alimentaire, pérennes ou structurelles.

Dépôt des dossiers de candidature via l'outil « démarches- • communes et intercommunalités. simplifées »

(https://www.saone-et-loire.gouv.fr/appel-a-projets- Les dépenses éligibles : iardins-partages-a13517.html):

- jusqu'au 31 mai 2021 (lère vague de sélection)
- jusqu'au 31 décembre 2021 (2ème vaque de sélection)

ALIMENTATION LOCALE ET SOLIDAIRE

Soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- produits locaux et de qualité,
- soutien aux associations / start-up / Très petite entreprise / Petite à moyenne entreprise, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous,
- particulier aux personnes isolées ou modestes.

- producteurs.
- entreprises (TPE/PME/start-up),
- épiceries sociales et solidaires,

- investissements matériels, tels que des véhicules de distribution alimentaire, réfrigérés ou non, des équipements de stockage (casiers, chambres froides...), les aménagements d'épiceries sociales et solidaires,
- investissements immatériels et prestations. intellectuelles nécessaires à la réalisation du projet : formation, logiciels, la prestation de conseil, prestation informatique...

Dépôt des dossiers de candidature via l'outil « démarches-simplifiées » :

http://www.saone-et-loire.gouv.fr/appel-a-projetsalimentation-locale-et-solidaire-a13516.html

- jusqu'au 30 avril 2021
- jusqu'au 16 juillet 2021

Le projet doit être réalisé et la demande de paiement, accompagnée de ses justificatifs, être déposée à la DDT avant le 1er novembre 2021.



Chaque territoire peut relayer au plus près des citoyens ces appels à projets pour l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité.

Le 5 mars 2021, la secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement, Sarah El Haïry, rendait visite aux élèves du lycée Bonaparte à Autun pour la promotion du Service National Universel.

Qu'est ce que le Service National Universel?

C'est une proposition de rencontres et de découvertes faite aux jeunes français de 16 à 25 ans. Pour cela, le SNU Le SNU représente une belle opportunité de découvrir propose 3 temps forts:

1. Un séjour de cohésion

d'accueil, dans un autre département que celui de résidence. L'occasion de rencontrer des jeunes de toute Les inscriptions pour la session 2021 s'arrêtent au 20 la France et de partager des moments que l'on n'aurait avril. Il est encore temps de se lancer dans l'aventure! pas dans la vie quotidienne et le cursus scolaire.

2. Une mission d'intérêt général

D'une durée de 84h et qui peut être réalisée sur l'ensemble de l'année. Cette mission peut se faire auprès d'une grande diversité de structures (associations, réserves de la gendarmerie, de la police, de l'armée, entreprises solidaires, établissements de santé, services de l'Etat...).

C'est l'opportunité de découvrir de nouveaux univers, et pourquoi pas se projeter dans une profession.

3. Un engagement

Pour poursuivre dans la construction d'une société plus fraternelle et solidaire, les jeunes engagés dans le SNU ont la possibilité pendant 3 mois à 1 an de s'inscrire dans un engagement volontaire. Là encore, les possibilités sont nombreuses : services civiques, réserves, jeunes sapeurs-pompiers, volontariat à l'international...

Il est encore temps de s'inscrire!

des personnes, des métiers et des territoires parfois éloignés de notre quotidien personnel, pour ne pas dire insoupconnés! C'est l'occasion de s'ouvrir à d'autres C'est un séjour de 2 semaines dans l'un des centres cultures et de prendre un bon départ pour sa vie d'adulte.

> Pour en savoir plus, s'inscrire ou découvrir des témoignages de jeunes, rendez-vous sur snu.gouv.fr







Sarah El Haïry avec les jeunes du lycée Bonaparte.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L' ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

Facebook & Twitter

